

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 Avril 2017 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Guy Massé, Maire

Absents excusés : M. DUBOIS (pouvoir à M. Massé) - Mme Dembélé (pouvoir à Mme Boury)
Mme Meneau (pouvoir à M. Capy) – Mme CAILLAUT

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Audin

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les comptes rendus des séances du 19 Décembre 2016 et du 1^{er} Février 2017
- **APPROUVE** à l'unanimité, le Compte de Gestion 2016 du Receveur pour le Budget Communal dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2016 du Maire pour le Budget Communal.
- **APPROUVE** à 8 voix pour et 3 abstentions le Compte Administratif 2016 du Budget Communal qui présente un excédent de fonctionnement de 159 307 € et un déficit d'investissement de 92 210 €
- **MAINTIENT** à 11 voix pour et 2 abstentions, les taux d'imposition votés en 2016 pour 2017, comme suit :

Taxe d'Habitation -----	15.25 %
Taxe Foncière bâtie -----	16.98 %
Taxe Foncière non bâtie ----	43.92 %
- **VOTE** à 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, le Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en Section de Fonctionnement à 1 156 064 € et en Section d'Investissement à 593 307 €.
- **APPROUVE** à 11 voix pour et 2 abstentions, le Compte de Gestion 2016 du Receveur pour le C.C.A.S. dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2016 du Maire pour le C.C.A.S.
- **APPROUVE** à 8 voix pour et 3 abstentions, le Compte Administratif 2016 du C.C.A.S. qui présente un excédent de fonctionnement de 4 460 €
- **VOTE** à 10 voix pour et 3 abstentions, le Budget Primitif 2017 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'équilibre à la somme de 32 000 Euros
- **APPROUVE** à 11 voix pour et 2 abstentions, le Compte de Gestion 2016 du Receveur pour le Service de l'Eau Potable dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2016 du Maire pour le Service de l'Eau Potable.
- **APPROUVE** à 8 voix pour et 3 abstentions, le Compte Administratif 2016 du Service de l'Eau Potable qui présente un excédent de fonctionnement de 8 725 € et un excédent d'investissement de 10 992 €
- **VOTE** à 10 voix pour et 3 abstentions, le Budget Primitif 2017 du Service de l'Eau Potable qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 32 783 € et en section d'investissement à la somme de 163 564 €.
- **APPROUVE** à 10 voix pour et 3 abstentions, le Compte de Gestion 2016 du Receveur pour le Service de l'Assainissement dont les écritures sont conformes au Compte Administratif 2016 du Maire pour le Service de l'Assainissement.
- **APPROUVE** à 8 voix pour et 3 abstentions, le Compte Administratif 2016 du Service de l'Assainissement qui présente un excédent de fonctionnement de 143 677 € et un excédent d'investissement de 161 409 €.

- **VOTE** à 10 voix pour et 3 abstentions, le Budget Primitif 2017 du Service de l'Assainissement qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 149 336 € et en section d'investissement à la somme de 295 327 €
- **ALLOUE** à 11 voix pour et 2 abstentions les subventions aux associations pour l'année 2017.
- **DONNE son accord**, à l'unanimité, pour participer financièrement aux séjours linguistiques effectués en 2017 par les élèves de la 6^{ème} à la terminale domiciliés sur la commune et scolarisés dans les différents établissements scolaires (publics ou privés)
- **APPROUVE** à 11 voix pour et 2 abstentions, l'indexation du montant des indemnités du Maire et des Adjointes en fonction du nouvel indice brut terminal de la Fonction Publique
- **DESIGNE** à l'unanimité M. SCHERER et Mme BOURY, représentants, titulaire et suppléant, au sein du Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la répartition de l'actif et du passif entre les membres du Syndicat Mixte de Transport Scolaire de Gien, dissous par arrêté préfectoral du 31 Décembre 2016.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant N°2 à apporter au contrat de délégation du service public de l'Eau potable
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'apporter une aide financière à la préparation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur pour l'année 2017
- **DECIDE**, à l'unanimité de vendre à M. et Mme BOULARD, deux parcelles communales sises Avenue de la République et Rue des Soupirs.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le rapport de la commission Locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye
- **DECIDE**, à 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de solliciter une aide auprès de la Région Centre Val de Loire au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois pour l'installation d'un terrain multisport
- **DECIDE** à 11 voix pour et 2 abstentions, de créer un emploi saisonnier à temps non complet pour la gestion et l'entretien du camping et des installations destinées aux touristes durant les mois d'avril, mai, juin, septembre et octobre.
- **DECIDE** à 11 voix pour et 2 abstentions, de créer un emploi saisonnier à temps non complet pour la gestion et l'entretien du camping et des installations destinées aux touristes durant les mois de juillet et août.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de mettre en place une taxe de dispersion des cendres et FIXE son montant à 30 €
- **VOTE**, à l'unanimité, une motion contre le retrait de la commune des zones défavorisées en matière agricole
- **Affaires diverses**

Mme BOURY fait savoir que l'organisation du temps scolaire doit faire l'objet d'une nouvelle validation pour la rentrée 2017 et ajoute, qu'en concertation avec le corps enseignant, l'organisation actuelle sera reconduite.

Mme BOURY indique que la fête de la musique se tiendra sur la Place de la Libération le 24 juin prochain avec les mêmes artistes que l'an passé, les commerçants ont été sollicités afin de proposer leurs produits s'ils le souhaitent.

Mme BOURY signale que la kermesse des écoles aura lieu le 30 juin à 17h.

Elle ajoute que l'exposition de printemps réalisée par les enseignants et intervenants TAPS, a rencontré un vif succès le 31 mars dernier, un public varié est venu voir les réalisations des enfants du groupe scolaire.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion est en cours concernant l'organisation des festivités du 14 juillet, une réunion de la commission correspondante est prochainement programmée à ce propos.

Monsieur le Maire fait savoir que la Fondation Brigitte Bardot, sollicitée, a donné son accord pour apporter son aide dans le cadre du programme de stérilisation des chats errants de la Commune

Monsieur le Maire donne des informations sur la nouvelle Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. Il signale que des aides seront susceptibles d'être apportées par l'Agence de l'Eau pour la mise en conformité des Assainissements non collectifs des particuliers.

Monsieur GERVAIS indique que le planning des interventions du Bien Aller Briarois a été arrêté en Conseil de Communauté. Cette formation interviendra à Ouzouer, à 11h00, le 18 juin prochain, à l'occasion du vide-grenier organisé par le FCOBA Football.

Monsieur Mendak demande à ce que la commission des chemins se réunisse et constate que les commissions auxquelles il appartient se réunissent peu.

Il rappelle les soucis rencontrés dans les chemins avec les usagers motorisés et donne des exemples où cela s'est terminé à l'hôpital voire au tribunal. Monsieur le Maire répond que les interdictions faites à certains types de véhicules quant à la structure des chemins, concerneraient aussi, par voie de conséquence, les engins agricoles. Il précise qu'il faut donc être prudent et alerte l'Assemblée sur les jurisprudences en ce domaine.

Le Maire,
Guy Massé